

Modèle d'attestation d'assurance

conforme à l'arrêté du 15 juillet 2003 qui fixe le modèle d'attestation d'assurance adressée chaque année par les architectes au Conseil régional de l'Ordre

Cette attestation ne peut être établie par un courtier : elle doit obligatoirement être émise et signée par le mandataire d'une compagnie d'assurance française (ou d'un assureur européen reconnu par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

*Elle peut être envoyée par email (tableau@architectes-idf.org)
ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).*

Toute attestation incomplète ne pourra pas être prise en compte.

La compagnie d'assurance
atteste avoir délivré à
l'architecte
ou la société
inscrit(e) au Tableau de l'Ordre sous le n° national
une police n°
couvrant la responsabilité qui peut être engagée à raison des actes qu'il/elle accomplit à titre
professionnel ou des actes de ses préposé(e)s
depuis le (jour/mois/année)
et jusqu'au (jour/mois/année)

Cette police satisfait aux obligations édictées par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

Elle est conforme aux exigences de l'article 16 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ainsi qu'aux clauses types énoncées à l'annexe I de l'article A.243-1 du code des assurances.

La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à le

Signature et cachet de l'assureur (*obligatoire*)

Attestation d'employeur

Cette attestation doit être transmise au moment de la déclaration de nouveau mode d'exercice.

Elle doit être accompagnée de l'attestation sur l'honneur « modèle 3 », qui sera à renouveler chaque début d'année.

Elle peut être remplacée par tout justificatif (ex : copie du bulletin de salaire, du contrat de travail...) précisant la fonction du salarié et sa date d'entrée dans l'entreprise.

Je soussigné(e)

représentant en qualité de

l'entreprise.....

.....

adresse

.....

certifie employer

en tant qu'architecte en titre, dans les conditions du chapitre V de la Convention collective des entreprises d'architecture, depuis le (jour/mois/année)

Fait le

Signature et cachet de l'employeur (obligatoire) :

Attestation sur l'honneur

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Si vous n'êtes pas déjà inscrit(e) dans cette rubrique du Tableau – ou si vous avez changé d'employeur –, joignez obligatoirement une attestation d'employeur conforme au « modèle 2 », ou la copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail.

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e)

adresse personnelle

.....

tel personnel email personnel

inscrit(e) au Tableau sous le n° national *

déclare être salarié(e), en qualité d'architecte, de l'entreprise d'architecture

.....

dont l'adresse est

.....

tel professionnel email professionnel

depuis le (jour/mois/année) * et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur :

- que j'ai déclaré à l'Ordre mes éventuels autres modes d'exercice de la profession (*libéral, associé de société d'architecture, etc.*) ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :

**MODÈLE 4 - Salarié(e) ou associé(e) d'une personne physique ou morale de droit privé
construisant pour son propre et exclusif usage**

Attestation sur l'honneur

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

*Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org)
ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).*

*Si vous n'êtes pas déjà inscrit(e) dans cette rubrique du Tableau – ou si vous avez changé
d'employeur –, joignez obligatoirement une attestation d'employeur, ou la copie d'un bulletin de
salaire ou du contrat de travail.*

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e)

adresse personnelle

.....

tel personnel email personnel

inscrit(e) au Tableau sous le n° national *

déclare être salarié(e) de

dont l'adresse est

.....

tel professionnel email professionnel.....

depuis le (jour/mois/année) * et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur :

- que mon employeur édifie des constructions pour son propre et exclusif usage, et n'a pour activité (même annexe) ni l'étude de projets, ni le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles, ni l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux et éléments de construction ;
- que, conformément à l'article 43 du Code de déontologie, je me suis assuré(e) que le contrat qui me lie à mon employeur précise les conditions d'assurance qui couvrent mes responsabilités ;
- que j'ai déclaré à l'Ordre mes éventuels autres modes d'exercice de la profession (*libéral, associé de société d'architecture, etc.*) ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :

* Ne pas remplir si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à l'Ordre.

MODÈLE 5 - Salarié(e) d'un organisme d'études exerçant exclusivement pour le compte de l'État ou des collectivités locales

Attestation sur l'honneur

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Si vous n'êtes pas déjà inscrit(e) dans cette rubrique du Tableau – ou si vous avez changé d'employeur –, joignez obligatoirement une attestation d'employeur, ou la copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail.

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e)

adresse personnelle

.....

tel personnel email personnel

inscrit(e) au Tableau sous le n° national *

déclare être salarié(e) de

dont l'adresse est

.....

tel professionnel email professionnel.....

depuis le (*jour/mois/année*) * et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur :

- que mon employeur exerce exclusivement pour le compte de l'État ou de collectivités locales dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme ;
- que je n'exerce aucune mission de maîtrise d'œuvre ou relevant du recours obligatoire à l'architecte** dans le cadre de cette activité salariée ;
- que j'ai déclaré à l'Ordre mes éventuels autres modes d'exercice de la profession (*libéral, associé de société d'architecture, etc.*) ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :

* Ne pas remplir si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à l'Ordre.

** Article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : « Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire (...) Le projet architectural mentionné ci-dessus définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs. »

MODÈLE 6 - Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte de son employeur

Attestation sur l'honneur

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Si vous n'êtes pas déjà inscrit(e) dans cette rubrique du Tableau – ou si vous avez changé d'employeur –, joignez obligatoirement une attestation d'employeur précisant votre date d'entrée dans la collectivité, ou la copie d'un bulletin de salaire ou d'un acte de nomination.

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e)

adresse personnelle

.....

tel personnel email personnel

inscrit(e) au Tableau sous le n° national *

déclare exercer des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte de mon employeur.....

.....

dont l'adresse est

.....

tel professionnel email professionnel.....

depuis le (*jour/mois/année*) * et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur :

- que j'ai déclaré à l'Ordre mes éventuels autres modes d'exercice de la profession (*libéral, associé de société d'architecture, etc.*) ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :

* Ne pas remplir si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à l'Ordre.

MODÈLE 7 - Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'œuvre pour le compte de son employeur

Attestation sur l'honneur

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Si vous n'êtes pas déjà inscrit(e) dans cette rubrique du Tableau – ou si vous avez changé d'employeur –, joignez obligatoirement une attestation d'employeur précisant votre date d'entrée dans la collectivité, ou la copie d'un bulletin de salaire ou d'un acte de nomination.

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e)

adresse personnelle

.....

tel personnel email personnel

inscrit(e) au Tableau sous le n° national *

déclare exercer pour le compte de mon employeur

.....

dont l'adresse est

.....

tel professionnel email professionnel.....

depuis le (jour/mois/année) * et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur :

- que je n'exerce aucune mission de maîtrise d'œuvre ou relevant du recours obligatoire à l'architecte** dans le cadre de cette activité salariée ;
- que j'ai déclaré à l'Ordre mes éventuels autres modes d'exercice de la profession (*libéral, associé de société d'architecture, etc.*) ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :

* Ne pas remplir si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à l'Ordre.

** Article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : « Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire (...) Le projet architectural mentionné ci-dessus définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs. »

MODÈLE 8 - Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé

Attention : l'inscription dans cette seule rubrique interdit l'établissement de projets architecturaux faisant l'objet de demandes de permis de construire et l'exercice de missions de maîtrise d'œuvre.

Attestation sur l'honneur

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Toute attestation incomplète ou non accompagnée de l'attestation d'assurance correspondant aux activités déclarées ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e)

adresse personnelle

.....

tel personnel email personnel

inscrit(e) au Tableau sous le n° national *

déclare exercer à titre exclusif la (ou les) activité(s) suivante(s) :

- | | | |
|---|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> assistance à la maîtrise d'ouvrage | <input type="checkbox"/> formation | <input type="checkbox"/> SPS |
| <input type="checkbox"/> diagnostic immobilier | <input type="checkbox"/> expertise | <input type="checkbox"/> conseil |
| <input type="checkbox"/> programmation | <input type="checkbox"/> autre (<i>préciser</i>) : | |

Joindre obligatoirement les attestations d'assurance professionnelle couvrant explicitement l'ensemble des activités déclarées.

à titre libéral ou en tant qu'associé(e) de la société

à l'adresse

.....

tel professionnel email professionnel

depuis le (*jour/mois/année*) * et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur :

- que je n'exerce aucune fonction commerciale ni aucune mission de maîtrise d'œuvre ou relevant du recours obligatoire à l'architecte** au titre de cette activité ;
- que j'ai déclaré à l'Ordre mes éventuels autres modes d'exercice de la profession (*libéral, associé de société d'architecture, etc.*) ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :

* Ne pas remplir si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à l'Ordre.

** Article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : « Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire (...) Le projet architectural mentionné ci-dessus définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs. »

MODÈLE 9 - Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre salarié non associé
Attention : l'inscription dans cette rubrique interdit l'établissement de projets architecturaux faisant l'objet de demandes de permis de construire et l'exercice de missions de maîtrise d'œuvre.

Attestation sur l'honneur

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Si vous n'êtes pas déjà inscrit(e) dans cette rubrique du Tableau – ou si vous avez changé d'employeur –, joignez obligatoirement une attestation d'employeur, ou la copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail.

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e)
adresse personnelle
.....
tel personnel email personnel
inscrit(e) au Tableau sous le n° national *
déclare être salarié(e) de
dont l'activité est
et dont l'adresse est
.....
en qualité de (*précisez votre fonction*)
tel professionnel email professionnel
depuis le (*jour/mois/année*) * et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur que mon employeur est (*cochez obligatoirement la case correspondante*) :

- soit une société à capital exclusivement privé dans laquelle je ne dispose d'aucune part, et qui n'a pour activité ni le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles, ni l'achat ou la vente de terrains, de matériaux ou éléments de construction ;
- soit un établissement public ;
- soit une société à capital mixte (public-privé).

J'atteste également sur l'honneur :

- que je n'exerce aucune mission relevant du recours obligatoire à l'architecte**, que ce soit au titre de cette activité ou sous ma responsabilité personnelle ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :

* Ne pas remplir si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à l'Ordre.

** Article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : « Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire (...) Le projet architectural mentionné ci-dessus définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs. »

MODÈLE 10 – Exercice dans un CAUE

Attention : l'inscription dans cette seule rubrique interdit l'établissement de projets architecturaux faisant l'objet de demandes de permis de construire et l'exercice de missions de maîtrise d'œuvre.

Attestation sur l'honneur

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Si vous n'êtes pas déjà inscrit(e) dans cette rubrique du Tableau – ou si vous avez changé d'employeur –, joignez obligatoirement une attestation d'employeur, ou la copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail.

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e)
adresse personnelle
.....
tel personnel email personnel
inscrit(e) au Tableau sous le n° national *
déclare exercer au sein du CAUE du département
dont l'adresse est
.....
tel professionnel email professionnel
depuis le (jour/mois/année) * et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur :

- que je n'exerce aucune mission de maîtrise d'œuvre ou relevant du recours obligatoire à l'architecte** dans le cadre de cette activité salariée ;
- que j'ai déclaré à l'Ordre mes éventuels autres modes d'exercice de la profession (*libéral, associé de société d'architecture, etc.*) ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :

* Ne pas remplir si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à l'Ordre.

** Article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : « Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire (...) Le projet architectural mentionné ci-dessus définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs. »

Attestation sur l'honneur

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e)
adresse
.....
tel..... email.....
inscrit(e) au Tableau sous le n° national *

déclare exercer la profession d'architecte exclusivement (*cochez obligatoirement la case correspondant à votre situation*) :

- à l'étranger (*préciser*) :
- en Nouvelle-Calédonie
- en Polynésie Française
- à Saint-Pierre-et-Miquelon
- à Wallis-et-Futuna

depuis le (*jour/mois/année*) * et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur :

- ne pas accomplir ou faire accomplir par mes préposés d'actes professionnels, quels qu'ils soient**, en France métropolitaine ou dans les collectivités d'Outre-mer soumises à la loi sur l'architecture, pouvant engager ma responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :

* Ne pas remplir si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à l'Ordre.

** Établissement du projet architectural, aménagement et urbanisme y compris élaboration des plans, lotissements, élaboration de programme, préparation des missions nécessaires à l'exécution des avant-projets et des projets, consultation des entreprises, préparation des marchés d'entreprises, coordination et direction des travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage, conseil, expertise...